




Le RESE a pour but de créer les conditions de rencontres, d'échanges et de productions entre des structures de l'économie sociale et solidaire, leurs réseaux et leurs partenaires territoriaux, afin d'identifier et transmettre des pratiques de développement durable et d'accompagner leur mise en œuvre. L'ARENE Île-de-France en assure le pilotage en partenariat avec la DIREN.

Ses objectifs opérationnels sont les suivants :

-  *Identifier des problématiques nouvelles, repérer des pratiques innovantes, anticiper des possibilités d'actions*
en réalisant une veille, des enquêtes, des entretiens, par l'écoute des besoins...
-  *Créer et adapter des outils, expérimenter et valider leur pratique, accompagner leur transmission*
par l'animation d'ateliers, la construction de partenariats d'action...
-  *Valoriser les actions et les projets, diffuser les outils*
par la communication, l'organisation de visites, d'ateliers, de formations...

Les pratiques de développement durable

La définition de développement durable à laquelle se réfèrent les membres du RESE, est celle proposée dans le cadre de référence du Ministère de l'écologie et du développement durable pour la mise en œuvre de projets territoriaux de développement durable. Les actions, projets ou politiques de développement durable doivent répondre à cinq finalités transversales, et reposer sur cinq modalités de mise en œuvre.




Les finalités transversales :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, gestion des milieux et des ressources,
- Accès à une meilleure qualité de vie,
- Emploi, cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre générations,
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les modalités de mise en œuvre :

- Organisation de la décision dans un processus démocratique,
- Participation des acteurs et du public,
- Prise en compte de la transversalité des actions,
- Mise en place d'une démarche d'évaluation,
- Poursuite d'une stratégie d'amélioration.

Une « **pratique de développement durable** » se définit à partir de la description d'une situation concrète caractérisée par :

-  La description du contexte d'émergence d'une action, ses objectifs poursuivis et ses résultats attendus.
-  Le processus et les modalités de mise en œuvre de l'action :
 - Accompagnement opérationnel par la formalisation de méthodes s'appuyant sur l'utilisation d'outils ou de techniques appropriés à l'accompagnement de projet ;
 - Pilotage par une personne bien identifiée et en capacité de transmettre ces méthodes ;
 - Processus de participation des acteurs concernés (élus, techniciens, bénéficiaires...).
-  Les résultats de l'action.

Les membres du réseau

Ce sont prioritairement des personnes morales appartenant au secteur de l'économie sociale par leur statut (associations, coopératives, mutuelles, structures d'insertion par l'activité économique...) ou impliquées dans l'économie solidaire au regard de la déontologie de mise en œuvre de leurs activités. Elles ont en commun les caractéristiques suivantes :

- Elles exercent une activité dans le domaine de l'environnement ou initient des activités en anticipation des nouveaux besoins liés à la prise en compte des enjeux du développement durable.
- Elles sont génératrices d'emploi pour les plus démunis.
- Elles s'inscrivent dans une dynamique d'expérimentation sociale et dans une démarche de progrès.

D'autres acteurs peuvent être membre du réseau comme les institutions, les collectivités territoriales ou encore les réseaux qui fédèrent des structures dans le même champ que le RESE : ce sont les partenaires associés du RESE. Ils peuvent à la fois relayer l'information concernant la production du réseau et contribuer plus activement aux travaux menés en son sein au regard de leurs ressources et expertises ou de leurs attentes.

Les modalités d'animation et de fonctionnement

Les modalités de fonctionnement sont en cohérence avec les engagements des membres dans le développement durable. L'ARENE et la DIREN mettent à disposition du réseau, une fonction d'opérateur chargée de créer les conditions nécessaires aux échanges de pratiques.

Le mode d'organisation et de fonctionnement défini s'appuie sur plusieurs instances :

- Le comité de pilotage (ARENE et DIREN),
- Le comité d'orientation, instance de déclinaison opérationnelle du programme d'actions,
- L'assemblée plénière rassemblant la totalité des adhérents,
- Les groupes projets créés à partir d'une problématique et mobilisant des membres actifs,
- Les réunions inter réseaux des partenaires associés.

Un programme d'actions est proposé aux membres afin de favoriser les échanges d'expériences, de savoir-faire et d'informations. Deux types d'actions sont proposées chaque année, les visites et les rencontres ateliers, à raison de deux par an en moyenne pour chacune d'elles.



Les visites permettent de présenter de manière très concrète des actions innovantes à travers l'exemple et l'expérience d'un ou plusieurs membres du RESE. Des fiches techniques sont ensuite rédigées, favorisant ainsi la capitalisation et la valorisation de ces expériences.



Les rencontres ateliers ont quant à elles pour objectif de débattre de questions de fonds ou d'actualité.

Informations complémentaires et modalités d'adhésion

Consulter le site de l'ARENE : www.arenidf.org

ou

Contactez Christelle Insergueix, chargée de mission à l'ARENE
ch.insergueix@arenidf.org / Tél : 01 53 85 61 68